

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 035-213502362-20251002-SG2025_481-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 2 octobre 2025 - Délibération n° 2025-083

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DE CONSTRUCTION PUBLIQUE
D'ILLE-ET-VILAINE (SPL 35)

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ET
DE GOUVERNANCE

EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 22 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Martine Evain, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Rapport de Lionel Remande.

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'un établissement public local (société d'économie mixte et société publique locale).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 035-213502362-20251002-SG2025_481-DE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, conformément à l'article D. 1524-7 du même code, ce rapport comprend les informations suivantes :

- Une présentation de l'établissement public local ;
- L'état des relations entre la collectivité territoriale (ou le groupement) et l'établissement public local ;
- Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années ;
- Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années ;
- L'état de l'ensemble des participations de la société ;
- La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels l'établissement public local est confronté ;
- L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité ;
- Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet ;
- Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour la société publique locale ;
- Le bilan de la gouvernance des élus ;
- Les éléments de rémunération ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ainsi qu'aux mandataires sociaux ;
- La situation financière de la société ;
- La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société.

La Ville de Redon est actionnaire de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine. Celle-ci accompagne actuellement la Ville, en tant qu'assistante à maîtrise d'ouvrage, pour les projets suivants :

- Suivi opérationnel de la fin de la tranche 1 de la ZAC du Chatel Haut Patis,
- Préparation de la tranche 2 de la ZAC du Chatel Haut Patis,
- Conduite du projet Garnier,
- Réhabilitation de l'école Charlie Chaplin,
- Étude de faisabilité du projet du centre de loisirs La Ruche.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de gestion et de gouvernance établi par la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1524-5 et D. 1524-7,

Vu le rapport de gestion et de gouvernance de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir débattu,

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 035-213502362-20251002-SG2025_481-DE

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le rapport de gestion et de gouvernance de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine pour l'exercice 2024, tel qu'il est présenté en annexe.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

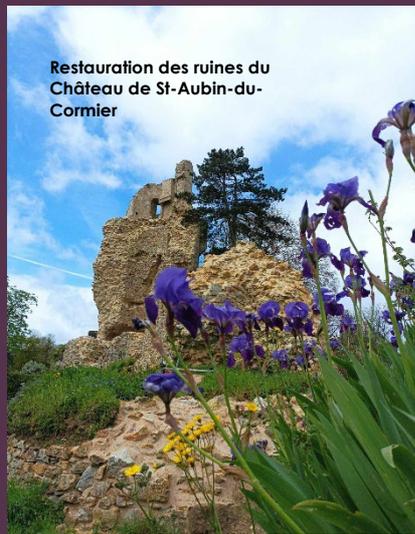


La Secrétaire de séance,
Géraldine Denigot
4^{ème} Maire-Adjointe

Mis en ligne le 06/10/2025



Demi-pension du Collège à Betton



Restauration des ruines du
Château de St-Aubin-du-
Cormier



SPL

Société Publique Locale
Construction Publique d'Ille-et-Vilaine

Espace Social Commun
Simone Iff à RENNES



CIS-CER de Retiers



SPL DE CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

SIEGE SOCIAL

Hôtel du Département
1 Avenue de la Préfecture
35042 RENNES CEDEX

ADRESSE POSTALE

Immeuble F
7 Avenue de Tizé
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

SPL au capital de 225 000€
RCS de Rennes 813 780 681

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

du 11 JUIN 2025 à 15 h 45

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice 2024

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice	4
1.1. Vie de la société	
1.1.1. Actionnariat	
1.1.2. Les statuts	
1.1.3. Les séances du Conseil d'administration en 2024	
1.1.4. Les séances en Assemblées Générales en 2024	
1.1.5. Personnel de la société	
1.2. Présentation des comptes annuels	
1.2.1. Compte de résultat	
1.2.2. Bilan	
2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé	17
2.1. Mandats	
2.2. Études – APC	
2.3. Études - AMO	
3. Autres informations	22
4. Conventions règlementées	22
5. Conventions courantes	22

SECONDE PARTIE

1. Gouvernance	25
2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs	25
2.1. Limitation de pouvoirs	
2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs	
2.3. Autres mandats	
3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	27
4. Tableaux des délégations	27

Lecture des résolutions et vote

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan des comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT DE GESTION

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice

1.1. Vie de la société

1.1.1. Actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31 DECEMBRE 2024

Capital de 225 000 euros divisé en 22 500 actions de 10 euros.

	SOUSCRIPTEURS	nombre d'actions	% du capital	Montant du capital valeur de l'action 10 €	Nombre de Sièges au CA	Nombre de Censeurs au CA
1	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	18 750	83,33	187 500	10	0
2	CC de St Méen Montauban	500	2,22	5 000	Assemblée Spéciale 3 sièges	2 censeurs désignés sur 3 un poste vacant
3	Bretagne Porte de Loire Communauté	500	2,22	5 000		
4	CC Couesnon Marches de Bretagne	500	2,22	5 000		
5	Commune de Louvigné du Désert	250	1,11	2 500		
6	Commune de Boisgervilly	250	1,11	2 500		
7	Commune de Pleurtuit	250	1,11	2 500		
8	Commune de Dinard	250	1,11	2 500		
9	Commune des Portes du Coglais	250	1,11	2 500		
10	Commune de Pipriac	250	1,11	2 500		
11	Commune de Redon	250	1,11	2 500		
12	Commune de St-Aubin du Cormier	250	1,11	2 500		
13	Commune de Tresboeuf	250	1,11	2 500		
	TOTAL	22 500	100	225 000		

La société est composée de :

13 actionnaires, 13 postes d'administrateurs dont 10 sièges pour le conseil départemental et 3 sièges sont octroyés à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales, trois postes de censeurs ont été créés, seuls deux postes de censeurs sont pourvus.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'année 2024 au sujet de l'actionariat.

1.1.2. Les Statuts

Les statuts n'ont pas été modifiés au cours de l'année 2024.

Faits antérieurs :

En 2022, l'article 3 intitulé « **Objet** » des statuts a fait l'objet d'une modification. **Cet article a été complété et présenté en Conseil d'Administration du 26 avril 2022 et adopté en Assemblée Générale Mixte du 06 juin 2022. La nouvelle mention est la suivante :**

Article 3 - Objet - Nouvelle mention :

« La société a pour objet d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. Conformément au L 1531-1 du code général des collectivités territoriales, la société a pour objet d'accomplir sur décision et pour le compte de ses actionnaires, tout acte visant à mener les :

- **Études pré-opérationnelles et réalisation des opérations d'aménagement conformément à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ;**
- **Études, réalisation et gestion des équipements et infrastructures liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;**
- **Interventions sur le patrimoine immobilier, les sites fonciers naturels ou bâtis, existant ou futur, pour y conduire tous travaux de dépollution, démolition, rénovation, construction neuve, reconstruction, extension d'équipements existants ou à compléter ;**
- **Études, rénovation, réalisation et gestion d'équipements d'infrastructures ou de superstructures de nature à améliorer les fonctionnalités urbaines, et favoriser le développement du territoire par l'entremise de voiries et ouvrages routiers, réseaux divers, édifices, installations et ouvrages publics, et plus généralement toutes les interventions concourant à encourager les mobilités douces ;**
- **Acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, en vue notamment de leur gestion ou de la constitution de réserves foncières y compris pour des sujets d'expropriation.**

De manière plus générale, elle pourra en outre réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation, notamment toutes les missions d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. À cet effet, la société pourra effectuer toute démarche administrative nécessaire, et passer toute convention appropriée, pour mener toutes les opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

La SPL exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. »

1.1.3. Les séances du Conseil d'Administration en 2024

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il s'est réuni par trois fois au cours de l'année 2024 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 16 avril 2024 à 16 h 00

Participation des administrateurs :

- 6 administrateurs étaient présents dont 5 administrateurs représentant le Conseil départemental et 1 représentant l'AGS.
- 2 censeurs présents,
- 1 actionnaire membre de l'AGS présent.

Le conseil n'a pas pu se tenir faute de validation de quorum.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2023

Info 1 • Réflexion de quelques Collectivités sur la prise de capital de la SPL CPIV

Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Point 2 . Arrêté des comptes 2023

Intervention de Monsieur FRANCHI – Expert-comptable

Point 3 . Présentation du projet de Rapport de gestion et de gouvernance

Point 4 . Proposition des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

↳ Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2023 – quitus aux administrateurs

↳ Deuxième résolution : Affectation du résultat

↳ Troisième résolution : Approbation des conventions règlementées

↳ Quatrième résolution : pouvoirs

Point 5 . Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

Info 2 • Budget prévisionnel 2024

C – INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

Info 3 • Revue de projets

I • Mandats

II • Opérations réalisées en AMO

III • Dispositifs APC

IV • Focus sur les projets des actionnaires en réflexion

D – QUESTIONS DIVERSES

Info 4 • Synthèse des contacts dans le cadre du programme « Villages d'avenir »

Info 5 • Retour sur les délibérations prises par les collectivités actionnaires de la SPL CPIV – application de la loi « 3DS » et décret du 04 novembre 2022 : obligation de la collectivité de délibérer sur le rapport d'activités de la SPL.

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 6 . Pouvoir pour les formalités

Point 7 . Fixation du prochain conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 07 mai 2024 à 16 H 00

Participation des administrateurs :

- 10 administrateurs étaient présents dont 8 administrateurs représentant le Conseil départemental et 2 représentants l'AGS.
- 3 administrateurs excusés, dont 2 représentants le Conseil départemental et 1 représentant l'AGS.
- 1 censeur présent,
- 1 censeur excusé,
- 2 actionnaires membres de l'AGS présents.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2023

Info 1 • Réflexion de quelques Collectivités sur la prise de capital de la SPL CPIV

Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Point 2 . Arrêté des comptes 2023

Intervention de Monsieur FRANCHI – Expert-comptable

Point 3 . Présentation du projet de Rapport de gestion et de gouvernance

Point 4 . Proposition des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

↳ Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2023 – quitus aux administrateurs

↳ Deuxième résolution : Affectation du résultat

↳ Troisième résolution : Approbation des conventions règlementées

↳ Quatrième résolution : pouvoirs

Point 5 . Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

Info 2 • Budget prévisionnel 2024

C – INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

- Info 3 • Revue de projets
 - I • Mandats
 - II • Opérations réalisées en AMO
 - III • Dispositifs APC
 - IV • Focus sur les projets des actionnaires en réflexion

D – QUESTIONS DIVERSES

- Info 4 • Synthèse des contacts dans le cadre du programme « Villages d'avenir »
- Info 5 • Retour sur les délibérations prises par les collectivités actionnaires de la SPL CPIV – application de la loi « 3DS » et décret du 04 novembre 2022 : obligation de la collectivité de délibérer sur le rapport d'activités de la SPL.

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Point 6 . Pouvoir pour les formalités
- Point 7 . Fixation du prochain conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 novembre 2024 à 14 H 30

Participation des administrateurs :

- 7 administrateurs étaient présents dont 7 administrateurs représentant le Conseil départemental
- 1 administrateur absent ayant donné pouvoir, représentant le conseil départemental,
- 5 administrateurs excusés, dont 2 représentants le conseil départemental,
- 1 censeur présent,
- 1 censeur excusé,
- 1 actionnaire membre de l'AGS était présent.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

- Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mai 2024
- Point 2 . Renouvellement présidence de l'assemblée spéciale
- Point 3 . Agrément de l'Entrée au capital de la commune d'Argentré du Plessis et désignation d'un Représentant pour la commune

Organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Point 4 . Proposition des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
 - ↳ Première résolution : Entrée au capital de Argentré du Plessis
 - ↳ Deuxième résolution : Désignation d'un représentant de la commune de Argentré du Plessis
 - ↳ Troisième résolution : pouvoirs
- Point 5 . Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Info 1 • Réflexion de quelques Collectivités sur la prise de capital de la SPL CPIV
- Info 2 • Information sur le contrôle de la SEM Terre et Toit réalisé par la Chambre Régionale des Comptes - Rapport d'observations définitives

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

- Info 3 • Présentation de l'atterrissage du prévisionnel 2024
- Info 4 • Actualisation de l'organigramme de l'Equipe Terre et Toit

C- INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

- Info 5 • Revue de projets
 - I • Mandats
 - II • Opérations réalisées en AMO
 - III • Dispositifs APC
 - IV • Focus sur les projets des actionnaires en réflexion

D- QUESTIONS DIVERSES

- Info 6 • Retour sur les délibérations prises par les collectivités actionnaires de la SPL CPIV -Application de la loi « 3DS » et décret du 04 novembre 2022 : obligation de la collectivité de délibérer sur le rapport d'activités de la SPL.

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Point 6 . Pouvoir pour les formalités
- Point 7 . Fixation du prochain conseil d'administration

1.1.4. Les séances en Assemblées Générales en 2024

Les actionnaires se sont réunis une fois en Assemblée Générale au cours de l'année 2024.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 14 juin 2024 à 16 h 00 dans la Salle Erignac à l'Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture à RENNES (35).

Participation des actionnaires :

- 2 actionnaires étaient présents,
- 8 actionnaires étaient représentés,
- L'ensemble représentant 21.250 actions.

Ordre du jour :

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

- I. Lecture du Rapport de Gestion et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- II. Lecture du Rapport Général sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions règlementées du Commissaire aux Comptes,
- III. Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2023 – quitus aux administrateurs
- IV. Deuxième résolution : Affectation du résultat
- V. Troisième résolution : Approbation des conventions règlementées
- VI. Quatrième résolution : Pouvoirs
- VII. Questions Diverses

1.1.5. Personnel de la société

Constitution de l'équipe au 31 décembre 2024

La SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine n'a plus de salariés disposant d'un contrat de travail ; seul subsiste le mandat social du Directeur Général. Aussi, pour mener à bien ses missions, la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine a contractualisé une convention de mise à disposition du personnel avec la SAEM Terre et Toit qui facture le temps de chaque collaborateur mis à disposition à prix coûtant et au prorata du temps réellement passé.

La **masse salariale brute** s'élève à **31 7734 €** pour l'exercice 2024.

Association des salariés aux résultats : participation, intéressement, PEE

Du fait de l'absence du personnel, il n'y a plus d'accord d'intéressement en vigueur pour la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine.

1.2. Présentation des comptes annuels

Nous vous proposons de vous présenter, dans cette partie du rapport, de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

Détermination du résultat comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre **2024** par un **résultat bénéficiaire de 7 928,17 €**. Il se soldait par une perte de 10 478,85 € en 2023

Faits marquants de l'exercice

En 2024, la société a poursuivi son activité de gestion des mandats et de réalisation de prestations de services (assistance à maîtrise d'ouvrage et assistance aux communes de moins de 2 000 habitants).

Au cours de l'exercice, la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine s'est vu confiée les nouvelles missions suivantes :

Mandats de réalisation :

- Liffré : Extension et restructuration du collège Martin Luther King ;
- Fougères : Extension et restructuration du collège Thérèse Pierre ;
- L'Hermitage : Renouvellement des caissons à feu.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

- Redon, les friches Garnier ;
- Bretagne Porte de Loire Communauté, le Bâtiment intercommunal multi-services.

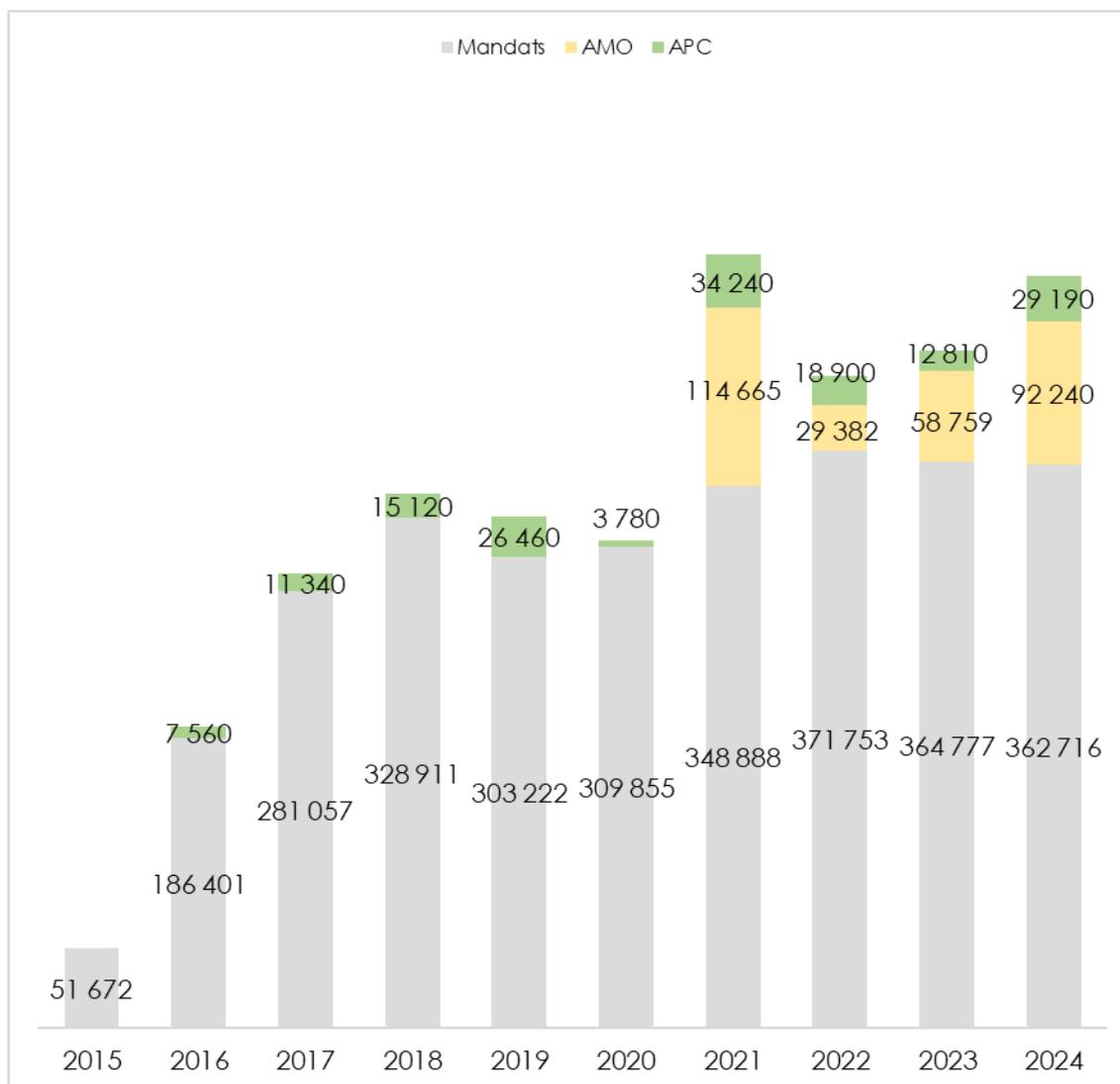
1.2.1.Compte de résultat

Compte de résultat synthétique

Montants en euros	2024	Variation	2023
Produits d'exploitation			
Mandats	362 716	-2 061	364 777
AMO	92 240	+33 481	58 759
APC (Assistance aux petites Communes)	29 190	+16 380	12 810
CHIFFRES D'AFFAIRES	484 147	+47 801	436 346
Sous-traitance	-	-9 895	-9 895
MARGE BRUTE COMPTABLE	484 147	+57 696	426 451
Autres achats et charges externes	-9 137	-4 541	-13 678
Assurances	-19 785	+4 297	-15 488
Honoraires	-8 751	-10 348	-19 099
Moyens matériels mis à disposition	-85 848	+13 898	-71 950
Dotations aux amortissements	-5 961	-	-5 961
Charges de fonctionnement	-129 482	+3 306	-126 176
Personnel extérieur et mis à disposition	-327 273	+8 903	-318 370
Salaires & charges sociales	-43 661	+15 435	-28 226
Personnel	-370 934	+24 338	-346 596
Impôts, taxes & versements assimilés	-936	-107	-1 043
Autres charges et produits	-861	+421	-440
Dotations pour dépréciation des créances	0	-	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-18 067	+29 737	-47 804
RESULTAT FINANCIER	25 995	-11 304	37 299
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	7 928	+18 433	-10 505
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-27	27
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
RESULTAT NET	7 928	+18 406	-10 478

► Analyse détaillée des produits

Le **chiffre d'affaires global** de la société atteint **484 147 €** en 2024 soit en hausse de 11% par rapport à 2023. Depuis 2015, il a évolué de la manière suivante:



Suivi et gestion des mandats

L'activité principale de la société reste à ce jour la gestion et le suivi des mandats de construction ou de réhabilitation. Les **produits facturés (363 k€)** au titre de cette activité sont **sensiblement similaires à ceux de l'année précédente**.

Assistance à Maîtrise d'ouvrage

La SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine met à disposition des collectivités ses compétences pour accompagner les communes dans la résolution de diverses problématiques liées à l'aménagement et/ou à l'immobilier. Au titre de ces prestations, la SPL a facturé **92 k€ en 2024** contre 59 k€ en 2023.

Assistance aux Communes de moins de 2 000 habitants

Au même titre que l'AMO, ce dispositif encadré permet aux communes de moins de 2 000 habitants de voir les prestations réalisées par la SPL financées intégralement par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Le montant facturé en 2024 s'établit à **29 k€**.

Analyse détaillée des charges

Charges de fonctionnement

Poste	Montant	Variation de l'exercice	Commentaire
Autres achats et charges externes	9 k€	-4 k€	Il s'agit essentiellement de fournitures, frais bancaires et de frais de publicité et communication.
Assurances	20 k€	+4 k€	Ce poste inclut notamment la quote-part annuelle de l'assurance CNR (Constructeur Non Réalisateur) souscrite pour les opérations en mandats et étalée sur 10 ans. Son montant est de 6 k€ en 2024 contre 3 k€ en 2023.
Honoraires	9 k€	-10k€	Il s'agit principalement des honoraires des experts-comptables et Commissaires aux comptes. Le recul de ce poste s'explique par le fait qu'en 2023, la SPL avait exceptionnellement eu recours à des conseils juridiques pour accompagner la société sur diverses thématiques.
Moyens matériels mis à disposition	86 k€	+14k€	Le montant des charges de fonctionnement refacturées par Terre et Toit, en application de la convention de mise à disposition de moyens augmente du fait de la hausse du temps moyen consacré aux opérations de la SPL par les salariés de Terre et Toit (voir <i>charges de personnel</i>).
Dotations aux amortissements	6	-	Il s'agit de la charge d'amortissement des travaux d'agencement des bureaux.

Charges de personnel

Poste	Montant	Variation de l'exercice	Commentaire
Personnel extérieur et mis à disposition	327 k€	+9 k€	Le montant refacturé par Terre & Toit dans le cadre de la convention de mise à disposition croît de 9k€ en 2024. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse de temps consacré aux opérations de la SPL par les salariés de Terre & Toit (En moyenne, 31,5% en 2024 contre 27,5% en 2023).

TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois				
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) <i>Capital social</i>	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTATS					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	484 147	436 346	420 053	497 794	313 635
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	13 889	-4 518	-22 927	-20 179	-14 212
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	-	-	-	-	-
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	13 889	-4 518	-22 927	19 546	-14 212
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	7 928	-10 478	-24 851	16 322	-14 567
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>	0	0	0	0	0
g) <i>Participation des salariés</i>	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	0,6	0	0	0,8	0
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0,6	0	0	0,7	0
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
a) <i>Nombre de salariés en ETP</i>	0	0	1	1	1
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	31 773	25 764	40 239	39 594	36 436
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	11 888	8 885	15 125	15 037	12 965

BILAN

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
Immobilisations incorporelles	0	0	Capital Social	225 000	225 000
Immobilisations corporelles	42 719	48 680	Réserves légales	4 240	4 240
Immobilisations financières	153	153	Autres réserves et RàN	- 32 860	-22 381
ACTIF IMMOBILISE	42 872	48 832	RESULTAT DE L'EXERCICE	7 928	-10 479
Stocks	0	0	Subventions d'investissement	0	0
Avances et acomptes versés	0	0	Provisions réglementées	0	0
Créances clients & autres	1 016 101	3 980 182	CAPITAUX PROPRES	204 308	196 380
VMP	0	0	AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Disponibilités	3 569 196	4 173 325	PROV. RISQUES ET CHARGES	0	0
Charges constatées d'avance	69 173	68 029	Dettes financières	988	1 945
ACTIF CIRCULANT	4 654 471	8 221 536	Avances et acomptes reçus	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	Dettes d'exploitation	1 184 428	2 568 694
TOTAL	4 697 342	8 270 368	Dettes diverses	3 307 618	5 503 349
			Produits constatés d'avance	0	0
			DETTES	4 493 034	8 073 988
			TOTAL	4 697 342	8 270 368

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations corporelles correspondent à des travaux d'agencement des locaux du siège réalisés en 2022. Il n'y a pas eu de mouvement en 2024.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant regroupe celui lié au fonctionnement propre de la SPL et celui lié aux mandats.

Les créances clients incluent notamment 330 k€ factures de prestations non réglées au 31/12/2024 et 606k€ de demandes d'avances adressées au titre des mandats et non réglées au 31/12/2024.

Les disponibilités (trésorerie disponible) s'élèvent à 3 569 k€ au 31/12/2024. Ce montant intègre 3 425 k€ de fonds de roulement destiné à faire face aux dépenses des mandats à venir sur les opérations en cours. Le montant de la trésorerie propre de la SPL CPIV est 138 k€.

CAPITAL, SITUATION NETTE, CAPITAUX (OU FONDS) PROPRES

Le capital social n'a pas varié en 2024.

DETTES

La société n'a pas eu recours à l'emprunt. Les dettes sont toutes à court terme et se répartissent ainsi :

- les dettes fournisseurs : 724 k€ pour les opérations de mandats (dont 133 K€ de retenue de garantie) et 402 k€ relatifs à la structure.
- les dettes fiscales : 57 k€. Elles incluent 55 k€ de dette de TVA.
- Le solde relatif aux opérations en mandat s'établit à 3.308 k€.

INFORMATIONS SUR LE SOLDE DES CREANCES CLIENTS ET DES DETTES FOURNISSEURS DE L'EXERCICE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)
(en TTC)

	Article D.441 I.-1 : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1 : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A - Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	6					34	5					33
Montant total des factures concernées	50 377	140 471	383 077	245 548	167 147	936 243	51 897	357 054	231 665	246 955	49 255	884 929
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,71%	1,98%	5,40%	3,46%	2,36%	13,21%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							8,93%	61,46%	39,88%	42,51%	8,48%	152,32%
B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues						0						0
C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois						Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois					

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET ANNUEL

Le conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice net comptable de 7 928,17 € :

- en report à nouveau pour 7 928,17 € soit la totalité de la bénéfice 2024 pour minorer le report à nouveau débiteur qui passerait ainsi de 35 330,22 € à 27 402,05 €.

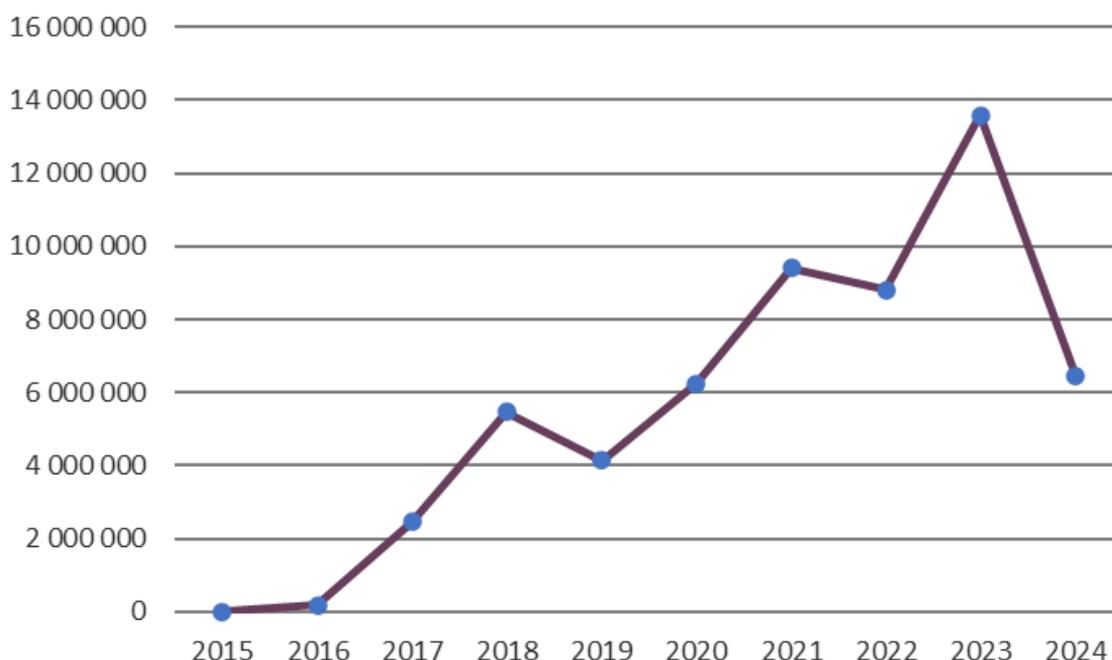
2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé

2.1. Mandats

Au **31/12/2024**, la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine suivait **20 opérations** dans de cadre de **mandat de construction ou de réhabilitation**. Ces opérations sont quasi-exclusivement réalisées pour le compte du Département d'Ille-et-Vilaine.

Le montant des **dépenses TTC** (hors rémunération de la SPL) facturées dans le cadre des mandats en portefeuille s'est élevé à **6 440 886 €** en **2024** contre 13 578 307 € en 2023. La forte baisse des dépenses (-52%) s'explique par le fait que quasiment toutes les opérations sont soit en phase d'étude soit en GPA (ou préparation de clôture). Il y a donc eu peu de factures de travaux en 2024.

Évolution des dépenses d'opérations



Pour faire face à ces dépenses et à celles à venir, **la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine a reçu en 2024 : 4 149 912 € d'avance des mandats.**

Au 31/12/2024, la situation financière des mandats en portefeuille est la suivante :

N°	Num°	Nom Projet	Mandant	Avancement	Enveloppe convention (TTC)			Dépenses (TTC)			Avances (TTC)		Solde de trésorerie
					facturées	payées	Avanct	facturées	payées	Avanct	Versées Gesprojet	%	
6006	1	60061	FOUGERES - Collège Gandhi	CD35	En GPA	3 598 000,00	3 480 133,43	3 480 133,43	97%	3 598 000,01	100%	117 866,58	
6007	1	60071	RENNES - ESC Maurepas	CD35	En GPA	15 850 000,00	15 339 821,77	15 296 775,47	97%	15 850 000,00	100%	553 224,53	
6010	1	60101	DOL DE BRETAGNE - CDAS	CD35	En GPA	2 400 000,00	2 379 851,14	2 379 851,14	99%	2 400 000,00	100%	20 148,86	
6014	1	60141	RETIERS - CIS (40%)	CD35	En GPA	1 744 320,00	1 650 863,60	1 648 357,56	95%	1 719 840,00	99%	71 482,44	
6014	2	60142	RETIERS - CER (60%)	CD35	En GPA	2 616 480,00	2 476 295,39	2 472 536,34	95%	2 579 760,00	99%	107 223,66	
6015	1	60151	ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	CD35	En GPA	2 115 000,00	2 037 978,42	2 007 518,13	96%	2 115 000,00	100%	107 481,87	
6015	2	60152	ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	CD35	En GPA	2 115 000,00	2 037 978,42	2 007 518,13	96%	2 115 000,00	100%	107 481,87	
6017	1	60171	MARPIRE Restauration Moulin de Corb	CD35-ENS	En travaux	1 033 200,00	834 486,85	819 722,56	81%	1 033 200,00	100%	213 477,44	
6018	1	60181	ST AUBIN DU CORMIER - Restructurat	CD35-ENS	En travaux	3 228 000,00	1 741 975,23	1 736 031,92	54%	2 542 663,47	79%	806 631,55	
6020	1	60201	BETTON - Collège François Truffaut	CD35	En GPA	4 132 000,00	3 674 381,09	3 433 367,30	89%	3 931 385,37	95%	498 018,07	
6021	1	60211	DINARD Digue	COMMUNE	En GPA	1 059 807,04	999 385,20	999 385,20	94%	1 059 807,04	100%	60 421,84	
6022	1	60221	COMBOURG - Cité scolaire	CD35	Préliminaire	15 750 000,00	704 974,58	704 974,58	4%	1 017 109,00	6%	312 134,42	
6023	1	60231	RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	CD35	Préliminaire	9 177 000,10	225 879,32	225 879,32	2%	277 888,98	3%	52 009,66	
6024	1	60241	DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FEVAL	CD35	Préliminaire	8 000 000,00	158 436,80	158 436,80	2%	347 554,70	4%	189 117,90	
6025	1	60251	SAINT-MALO - Collège Duguay TROUIN	CD35	Préliminaire	9 100 000,00	192 722,73	192 722,73	2%	261 802,44	3%	69 079,71	
6026	1	60261	CHATEAUGIRON - Collège Victor SEGAL	CD35	Préliminaire	6 715 000,00	207 160,60	204 626,87	3%	157 512,00	2%	- 47 114,87	
6027	1	60271	LORMANDIERE Fours à chaux (Phase 2)	CD35-ENS	Préliminaire	5 250 000,00	34 557,52	34 557,52	1%	162 502,52	3%	127 945,00	
6028	1	60281	LIFFRE - Collège Martin Luther King	CD35	Préliminaire	16 000 000,00	2 016,37	2 016,37	0%	56 256,00	0%	54 239,63	
6029	1	60291	FOUGERES - Collège Thérèse Pierre	CD35	Préliminaire	12 923 000,00	-	-	0%	-	0%	-	
6030	1	60301	L'HERMITAGE - Caissons à feu	CD35	Préliminaire	970 000,00	-	-	0%	-	0%	-	
TOTAUX :						123 776 807,14	38 178 898,45	37 804 411,36	31%	41 225 281,53	33%	3 420 870,17	

Pour **gérer ces mandats**, la SPL a perçu en 2024 : **362 716 € HT**.

N°	Tr.	NumTr	Nom Projet	Mandant	Avancement	Rémunération HT			
						Enveloppe	Montant facturé	%	Facturée en 2024 (Mtt HT révisé)
6001	1	60011	LORMANDIERE Fours à chaux	CD35-ENS	Clôturé	100 047,04	100 047,04	100%	-
6002	1	60021	LE RHEU - Collège Georges Brassens	CD35	Clôturé	41 666,67	41 654,16	100%	237,50
6003	1	60031	JANZE - CIS	CD35	Clôturé	60 000,00	60 000,00	100%	-
6004	1	60041	VERN SUR SEICHE - CIS	CD35	Clôturé	60 000,00	60 000,00	100%	-
6005	1	60051	PIPRIAC - CER	CD35	Clôturé	85 000,00	85 000,00	100%	-
6006	1	60061	FOUGERES - Collège Gandhi	CD35	En GPA	150 714,65	137 751,47	91%	8 895,00
6007	1	60071	RENNES - ESC Maurepas	CD35	En GPA	465 069,07	446 419,17	96%	24 371,28
6009	1	60091	MAEN ROCH - ESCC	CD35	Clôturé	193 608,36	193 608,35	100%	-
6010	1	60101	DOL DE BRETAGNE - CDAS	CD35	En GPA	86 881,04	83 298,54	96%	-
6011	1	60111	VITRE - Collège Les Rochers Sévigné	CD35	Clôturé	88 175,00	88 175,00	100%	-
6012	1	60121	Plélan Le Grand - CIS	CD35	Clôturé	73 500,00	73 500,00	100%	4 281,37
6013	1	60131	ST MEEN LE GRAND - Parc d'activité	COM-COM	Clôturé	39 000,00	39 000,00	100%	-
6014	1	60141	RETIERS - CIS (40%)	CD35	En GPA	55 681,60	53 232,12	96%	2 651,99
6014	2	60142	RETIERS - CER (60%)	CD35	En GPA	83 522,40	79 848,19	96%	3 977,98
6015	1	60151	ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	CD35	En GPA	58 116,00	55 571,88	96%	3 631,63
6015	2	60152	ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	CD35	En GPA	58 116,00	55 571,88	96%	3 631,63
6016	1	60161	Pleurtuit - Extension-Restruct ³ Mair	COMMUNE	Annulé	110 341,33	-	0%	-
6017	1	60171	MARPIRE Restauration Moulin de C	CD35-ENS	En travaux	30 940,00	29 393,18	95%	-
6018	1	60181	ST AUBIN DU CORMIER - Restructura	CD35-ENS	En travaux	148 500,00	141 634,26	95%	27 794,16
6019	1	60191	DINARD Piscine	COMMUNE	Annulé	220 172,50	-	0%	-
6020	1	60201	BETTON - Collège François Truffault	CD35	En GPA	129 166,67	122 916,67	95%	25 721,21
6021	1	60211	DINARD Digue	COMMUNE	En GPA	35 293,00	33 528,35	95%	-
6022	1	60221	COMBOURG - Cité scolaire	CD35	Préliminaire	469 420,00	178 379,60	38%	51 335,78
6023	1	60231	RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	CD35	Préliminaire	225 273,00	86 054,23	38%	25 093,15
6024	1	60241	DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FE	CD35	Préliminaire	193 263,09	73 826,50	38%	21 509,04
6025	1	60251	SAINT-MALO - Collège Duguay TROU	CD35	Préliminaire	206 378,93	78 836,76	38%	22 961,33
6026	1	60261	CHÂTEAUGIRON - Collège Victor SE	CD35	Préliminaire	176 639,00	67 476,24	38%	19 661,04
6027	1	60271	LORMANDIERE Fours à chaux (Phase	CD35-ENS	Préliminaire	273 000,00	81 900,00	30%	22 866,48
6028	1	60281	LIFFRE - Collège Martin Luther King	CD35	Préliminaire	560 000,00	65 777,90	12%	65 777,90
6029	1	60291	FOUGERES - Collège Thérèse Pierre	CD35	Préliminaire	499 689,33	24 984,47	5%	24 984,47
6030	1	60301	L'HERMITAGE - Caissons à feu	CD35	Préliminaire	66 666,67	3 333,33	5%	3 333,33
TOTAUX :						5 043 841,35	2 640 719,29	52%	362 716,27

2.1 Mandats

L'**activité de l'exercice** 2024 est la suivante : quatre nouveaux mandats de travaux ont été signés

- 1 . Extension de l'espace social commun de Dol de Bretagne :**
Livraison en 2022. GPA levée en février 2024
- 2 . L'espace social et culturel commun de Rennes Maurepas :**
Livraison en février 2024. En GPA.
- 3 . La réhabilitation du collègue Gandhi à Fougères :**
Un chantier très compliqué en espace occupé et sources d'aléas multiples.
GPA jusqu'en septembre 2023. En expertise
- 4 . La rénovation du self du Collège de BETTON :**
Les travaux ont commencé début 2023. Livraison en octobre 2024- en GPA
- 5 . La construction du CIS/CER/ENS de RETIERS**
Les travaux ont commencé début 2023 – Livraison en février 2024 – en GPA
- 6 . La construction du CIS/CER de St Aubin du Cormier.**
Les travaux ont commencé début 2023 – Livraison en mars 2024 – en GPA
- 7 . Verrière sur les commerces (confiserie, snack) de la digue de la plage à Dinard.**
Livrée en juin 2022 et sous GPA. Des difficultés liées à l'étanchéité à l'eau non réglées et une entreprise de couverture ayant déposé le bilan. Des travaux de reprise en 2024 – livraison en avril 2025.
- 8 . Réhabilitation et valorisation du site des Fours à Chaux de Lormandière à Chartres de Bretagne - Phase 2**
En cours d'études MOE
- 9 . La réhabilitation du Moulin de Corbière à Marpiré :**
Livraison prévisionnelle en mai 2025. Fin des travaux en avril 2025
- 10 . La restauration du site du château de St-Aubin du Cormier.**
Démarrage des travaux début 2023 – livraison prévisionnelle en 2025
- 11 . Les opérations de rénovation thermique dans 4 collèges**
En cours d'études, APD validé fin 2024 – Phase PRO lancée en 2025
 - le Collège Victor Segalen de Chateaugiron
 - le Collège Paul Féval de Dol-de-Bretagne
 - le Collège Clotilde Vautier de Rennes
 - le Collège Duguay-Trouin de St Malo.
- 12 . L'extension – Rénovation de la cité scolaire de Combourg.**
Dossier de maîtrise d'œuvre validé début 2023 –
Etudes en cours - APD validé fin 2024
Phase PRO sera lancée en 2025
- 13 . L'extension et restructuration du collège Martin Luther King à Liffré**
En 2024 : jury - phase candidature
En 2025 jury : phase offre
- 14 . L'extension et restructuration du collège Thérèse Pierre à Fougères**
Convention signée en décembre 2024
En 2025 : lancement du concours - phase candidature

2.2. Etudes – Assistance aux Communes de moins de 2 000 habitants

THEMATIQUES	COMMUNES	DESCRIPTION
Travaux	Langouët	Réalisation d'une voie pour piétons sécurisée reliant le centre bourg à un quartier.
Etude	Tresboeuf	Etude de faisabilité d'une opération d'aménagement sur le secteur du domaine du bourg. La mission devrait s'achever en 2025.
Etude	Saint-Georges de Reintembault	Projet de développement et de dynamisation de centre-bourg.
Assistance à la consultation	Monthault	Accompagnement à la consultation d'un maître d'œuvre pour un projet de rénovation et de sécurisation de son centre bourg et des entrées de bourg afin de réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les piétons.
Assistance à la consultation	Villamée	Mission d'accompagnement à la consultation d'un maître d'œuvre dans le cadre de sécurisation des espaces publics et requalification du centre bourg.
Etude de faisabilité	Landujan	Etude de faisabilité pour la réalisation d'une salle intergénérationnelle.

2.3 Etudes – AMO EN COURS

En octobre 2024 : signature d'une convention d'AMO avec Bretagne Porte de Loire Communauté, dans le cadre d'une mission de programmation et le choix d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bâtiment intercommunal multi-services construit à Bain de Bretagne.

Collectivité	Objet	Marché H.T. (Hors révisions)	% facturé	Mtt facturé en 2024
BOISGERVILLY	Suivi de la ZAC Brocéliande	77 445,00	55%	
PIPRIAC	Montage préopérationnel d'un lotissement communal	15 175,00	25%	
REDON	Suivi opérationnel fin de la tranche 1 ZAC Châtel Haut Patis	35 250,00	66%	11 276,81
REDON	Préparation tranche 2 ZAC Châtel Haut Patis	17 800,00	56%	3 926,87
LES PORTES DU COGLAIS	Montage et suivi d'une opération du lotissement de la Pommeray à Cogles	39 700,00	2%	
REDON	Etude du projet urbain secteur Bellevue - Abandon	13 500,00	100%	13 500,00
LES PORTES DU COGLAIS	Projet augmentation capacité de traitement des lagunes - Cogles - Partie 2	11 050,00	0%	
LES PORTES DU COGLAIS	Projet augmentation capacité de traitement des lagunes - Montours	17 550,00	37%	6 500,00
LES PORTES DU COGLAIS	Rénovation centre bourg	19 500,00	13%	2 615,20
REDON	Projet Confluence Garnier	146 662,50	35%	51 148,88
ST AUBIN DU CORMIER	Montage d'un lotissement communal	13 050,00	50%	3 272,29
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	Programmation et choix d'un MOE : Réalisation d'un immeuble à vocation sociale	26 050,00	0%	-
TOTAL		432 732,50	37%	92 240,05

3. AUTRES INFORMATIONS

- **Changements intervenus dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation**
NEANT
- **Evènements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi**
NEANT
- **Activité de la société en matière de recherche et développement**
NEANT
- **Montant global des charges non déductibles**
Dans le cadre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, il n'a été rapporté aux bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés aucun frais non admis en déduction.
- **Montant des dividendes mis en distribution au cours des exercices précédents**
Année n-1 (2024) : 0 €
Année n-2 (2023) : 0 €
Année n-3 (2022) : 0 €
Année n-4 (2021) : 0 €
Année n-5 (2020) : 0 €
- **Abattement 40 % (personnes physiques) :**
Sans objet

4. Conventions réglementées

Nouvelles conventions

Il n'y a pas eu de nouvelle convention réglementée en 2024

Conventions renouvelées

5. Conventions courantes

Les conventions courantes sont les suivantes :

CONVENTIONS COURANTES

Convention	Période	Prestataire (Fournisseur)	Utilisateur (Client)	Montant HT facturé en 2024
Mise à disposition du personnel	2023-2024	TERRE ET TOIT	SPL CPIV	327 273 €
Répartition des coûts de fonctionnement	2023-2024	TERRE ET TOIT	SPL CPIV	85 848 €

SECONDE PARTIE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Gouvernance

Par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs

Monsieur Christophe MARTINS a été désigné président du conseil d'administration, par délibération du conseil d'administration du 28 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur. Monsieur MARTINS ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de Président.

Madame Anne-Françoise COURTEILLE a été désignée vice-présidente pour la durée de son mandat électif. Madame COURTEILLE ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de vice-présidente. Elle peut en l'absence du Président présider la séance du conseil ou de l'Assemblée Générale.

Le directeur général, **Monsieur Jean-François BROUTELE** a été désigné par délibération du conseil d'administration du 10 juillet 2023 et exerce ses fonctions depuis le 1^{er} septembre 2023.

En tant que directeur général, et au titre de ce mandat social exclusivement, Monsieur BROUTELE perçoit une rémunération fixée à 2 647,75 € brut mensuel.

2.1. Limitation de pouvoirs

Monsieur BROUTELE dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous les réserves suivantes :

- Il doit se conformer aux dispositions du règlement d'achat mis en place par le conseil au titre de statut de pouvoir adjudicateur de la société ;
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour toutes acquisitions et toutes aliénations de biens mobiliers et immobiliers au-delà d'un montant de 1 200 000 € H.T.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour consentir, accepter, céder, résilier tous baux et locations au-delà d'un montant de 300 000 € HT.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour souscrire des emprunts pour le fonctionnement propre de la société.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour céder ou aliéner le patrimoine propre de la société.

2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes, censeurs.

Noms des administrateurs	Actionnaire	Durée mandat		
		Statuts	AG	CA
Christophe MARTINS	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Anne-Françoise COURTELLE	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Anne MAINGUET-GRALL	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Benoit SOHIER	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Nicolas PERRIN	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Jean-Paul GUIDONI	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Frédéric MARTIN	Conseil Départemental	6 ans		26/04/2022
Bernard DELAUNAY	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Arnaud SALMON	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Jean-François BOHANNE	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Vincent MINIER	Président de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales CC Porte de Loire Communauté	6 ans	07/11/2022	10/10/2022
Lionel REMANDE	Siégeant au titre de représentant de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales - Commune de Redon	6 ans	07/11/2022	10/10/2022
Franck PICHOT	Siégeant au titre de représentant de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales - Commune de Pipriac	6 ans	07/11/2022	10/10/2022

Noms des commissaires aux comptes	Durée mandat	
Titulaire : Cabinet FIDAUDIT représenté par M. François BEYOT	6 ans	18/05/2021 Jusqu'à l'arrêté des comptes 2026 inclus
Suppléant : Cabinet GRANT THORNTON représenté par M. Stéphane BOUGREAU	6 ans	18/05/2021 Jusqu'à l'arrêté des comptes 2026 inclus

Noms des censeurs	Durée mandat	Date AGO
Bernard PIEDVACHE Commune de Boisgervilly	6 ans	07/11/2022
RAVAILLAULT Guy Commune de Pleurtuit	6 ans	07/11/2022

2.3. Autres mandats

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

Nom du mandataire	Qualité ou fonctions	Nom de la société et adresse	Activité salariée et nom de l'employeur
Jean-François BROUTELE	Directeur Général	- Directeur Général de Terre et Toit	-
Christophe MARTINS	Président du Conseil d'administration	- Administrateur de Terre et Toit - Administrateur de la SEM Energ'IV - Administrateur de la SEM Breizh	- Néant
Anne-Françoise COURTEILLE	Vice-Présidente	- Vice-Présidente au CA de Terre et Toit	- Néant
Nicolas PERRIN	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit - Président de la SAS DURABL	- Néant
Jean-Paul GUIDONI	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit	- Néant
Arnaud SALMON	Administrateur	- Administrateur de : ▪ Terre et Toit, ▪ la Rance (groupement action logement), ▪ la fédération du bâtiment pays de Dinard, - Gérant sté Arnaud Salmon carrelage	- Néant
Benoît SOHIER	Administrateur	- Membre du bureau de Mégalis	- Enseignant – Education Nationale
Bernard DELAUNAY	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit	- Néant
Jean-François BOHANNE	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit	- Agent territorial - SMICTOM Centre-Ouest
Vincent MINIER	Administrateur	- Gérant Société AurHom	- Néant
Franck PICHOT	Administrateur	- Directeur de l'Armada Productions - Président du Réseau SPEF - Président d'ILOZ à Pipriac - Gérant de la SCI FLGP. - Président de l'EHPAD de Pipriac	- Néant

3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Sans objet.

4. Tableaux des délégations

Sans objet.

PROPOSITION DE RÉSOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

RÉSOLUTIONS QUI SERONT PRESENTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des Comptes de l'Exercice 2024 – Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, après que le rapport de gestion du Conseil d'Administration lui a été présenté, et connaissance prise du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduisant par un **bénéfice net comptable de 7 928,17 €**.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2024.
Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Deuxième résolution : Affectation du Résultat

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de **7 928,17 euros** :

- **en report à nouveau débiteur à hauteur de 7 928,17 € ;**

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Troisième résolution : Approbation des Conventions Règlementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions courantes, prend acte qu'il n'y a pas de conventions règlementées.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Quatrième résolution : Renouvellement du Mandat du Président de l'Assemblée Spéciale Des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Générale prend acte du renouvellement du mandat du Président de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales pour une durée de 2 ans.

Monsieur Vincent MINIER, Président et représentant de l'actionnaire Bretagne Porte de Loire Communauté a été renouvelé au poste de président de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales siégeant aux Conseils d'Administration et aux assemblées générales.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Cinquième résolution : Ratification du transfert de siège social

L'Assemblée Générale ratifie le transfert du siège social à l'adresse Immeuble F - 7 Avenue de Tizé – CS 53064 - 35236 Thorigné-Fouillard et la modification de l'article 4 des statuts en résultant, décidés par le Conseil d'Administration le 23 avril 2025.

Cette résolution est adoptée/rejetée à +++ (l'unanimité ou : par ++ contre ++ voix).

Sixième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicités légales nécessaires. Elle donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour communiquer le présent procès-verbal au Préfet d'Ille et Vilaine dans le mois suivant son adoption.
Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

RÉSOLUTIONS QUI SERONT PRESENTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution : Modification des statuts

L'Assemblée générale décide, après avoir pris connaissance du texte des statuts modifiés de la Société arrêté par le Conseil d'Administration, de l'approuver purement et simplement dans son ensemble et dans chacune de ses parties.

Les modifications des statuts portent sur les mentions suivantes :

- **« Les soussignées »** : Suppression de la mention des actionnaires fondateurs de la Société conformément à l'article R.210-10 du code de commerce
- **Article 17.2.1 4^{ème} alinéa :**
Nouvelle mention :
« Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par un moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations ».
- **Article 17.2.1 - 6^{ème} alinéa :**
Nouvelle mention :
« L'ordre du jour, accompagné du dossier de séance, est adressé à chaque administrateur dix (10) jours calendaires au moins avant la réunion ».
- **Article 17.2.1 - 8^{ème} alinéa :**
Nouvelle mention :
« Tout administrateur peut donner, par lettre, par courriel ou par télécopie, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues ».
- **Article 17.3 - Alinéa 2 :**
Nouvelle mention :
« Le procès-verbal de la séance indique le nom des administrateurs présents en précisant, le cas échéant, les administrateurs participant en visioconférence ou en télécommunication, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du conseil d'administration en vertu d'une disposition légale, et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Il fait également état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à un moyen de visioconférence ou de télécommunication lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance
Le procès-verbal est revêtu de la signature du président de la séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de la séance, il est signé par deux administrateurs au moins ».
- **Article 19 – 6^{ème} alinéa :**
Nouvelle mention :

« Elle se réunit sur convocation de son président :

- soit à son initiative ;
- soit à la demande de l'un de ses représentants élu par elle au sein du conseil d'administration ;
- soit à la demande d'un tiers au moins des membres **ou des membres** détenant au moins le tiers des actions des collectivités territoriales et de leurs groupements membres de l'assemblée spéciale conformément à l'article R. 1524-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

- **Article 19 - Ajout d'un 8ème alinéa :**

Nouvelle mention :

« Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, les membres de l'Assemblée Spéciale qui participent aux réunions de ladite Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication transmettant au moins leur voix et satisfaisant à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations ».

- **Article 21.2 – 5 et 6ème alinéa :**

Nouvelle mention :

« En cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général, le directeur général doit respecter la limite d'âge de 67 ans.

En cas de cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général, le Président directeur général doit respecter la limite d'âge de 75 ans.

Lorsque le directeur général ou le Président directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office ».

- **Article 24.1 – Ajout d'un 5ème alinéa :**

Nouvelle mention :

« Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus locaux mandataires de collectivités peuvent prendre part aux délibérations et au vote du Conseil d'Administration sur l'approbation des conventions conclues entre la Société et la collectivité qu'ils représentent ».

- **Article 25 – 1et 2ème alinéas :**

Nouvelle mention :

« L'Assemblée Générale Ordinaire désigne **dans les conditions fixées à l'article L.821-40 du Code de Commerce**, un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et, **s'il y a lieu**, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, nommés et exerçant leur mission conformément à la loi.

Les Commissaires aux comptes sont désignés pour six exercices et sont toujours rééligibles ».

- **Article 27 – 1er alinéa :**

Nouvelle mention :

« A peine de nullité, les délibérations du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sont communiquées, **dans le mois** suivant leur adoption, au représentant de l'Etat dans le Département du siège social de la Société.

Cette communication peut s'effectuer par voie électronique ou par tout autre moyen permettant d'attester une date certaine ».

- **Article 29 :**

Nouvelle mention :

« Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter, au minimum une fois par an, **à l'assemblée délibérante** de la collectivité dont ils sont les mandataires, un rapport écrit comprenant **les informations prévues par les articles L.1524-5 et D.1524-7 du Code Général des Collectivités Territoriales**.

Lorsque ce rapport est présenté à l'Assemblée Spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités qui en sont membres ».

- **Article 30 – Ajout d'un alinéa 7 :**

Nouvelle mention :

« Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée **par un moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.**

Ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations ».

- **Article 36 – 5ème alinéa :**

Nouvelle mention :

« L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix **exprimées** dont disposent les actionnaires présents, **réputés présents**, représentés ou ayant voté par correspondance. **Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ».**

- **Article 37 – 4ème alinéa :**

Nouvelle mention :

« L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix **exprimées** dont disposent les actionnaires présents, **réputés présents**, représentés ou ayant voté par correspondance.

Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ».

- **Article 43 – 2ème alinéa :**

Nouvelle mention :

« Si la dissolution n'est pas prononcée, **la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant ».**

- **Articles 47 et 48 :** Suppression de ces articles devant figurer dans les statuts constitutifs mais pouvant être supprimés des statuts mis à jour conformément à l'article R.210-10 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée/rejetée à +++ (l'unanimité ou : par ++ contre ++ voix).

■ Huitième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicités légales nécessaires. Elle donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour communiquer le présent procès-verbal au Préfet d'Ille et Vilaine dans le mois suivant son adoption.

Cette résolution est adoptée/rejetée à +++ (l'unanimité ou : par ++ contre ++ voix).



SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

1 avenue de la Préfecture
Hotel du Département
35000 RENNES

ETATS FINANCIERS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

 SYNA Nantes, siège social
10 rue Jack London, 44400 Rezé

 SYNA Angers
17 bis rue Montesquieu, 49100 Angers

 +33 (0)2 49 62 68 00  contact@syna-conseils.fr

www.syna-conseils.fr

Sommaire

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	2
<i>Bilan actif</i>	3
<i>Bilan passif</i>	4
<i>Compte de résultat</i>	5
<i>Compte de résultat (suite)</i>	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Immobilisations</i>	8
<i>Amortissements</i>	9
<i>Créances et dettes</i>	10
<i>Produits à recevoir</i>	11
<i>Charges à payer</i>	12
<i>Charges constatées d'avance</i>	13
<i>Capital social</i>	14
DETAIL DES COMPTES	15
<i>Détail de l'actif</i>	16
<i>Détail du passif</i>	17
<i>Détail du compte de résultat</i>	18
GESTION	20
<i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	21

Attestation de présentation des comptes

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entité :

SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE
Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	4 697 342 euros
Chiffre d'affaires :	484 147 euros
Résultat net comptable :	7 928 euros

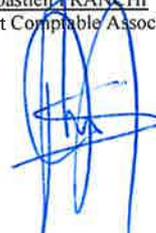
Fait à REZE, le 09/04/2025

Pour SYNA

Manuel GARRY
Diplômé d'Expertise Comptable



Sébastien FRANCHI
Expert Comptable Associé



COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Brut

Amort. et Dépréc.

Net

Net

		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	60 673	17 954	42 719	48 680
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	153		153	153	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	60 825	17 954	42 871	48 832
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	936 826		936 826	3 906 757
	Autres créances	79 276		79 276	73 425
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	3 569 196		3 569 196	4 173 325	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	69 173		69 173	68 029
	TOTAL (III)	4 654 471		4 654 471	8 221 536
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	4 715 296	17 954	4 697 342	8 270 368
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	225 000	225 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 240	4 240
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 470	2 470
	Report à nouveau	(35 330)	(24 851)
	Résultat de l'exercice	7 928	(10 479)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	204 308	196 380	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	988	1 945
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 126 891	2 520 648
	Dettes fiscales et sociales	57 537	48 046
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 307 618	5 503 349	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes	4 493 035	8 073 988	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	4 697 342	8 270 368	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	7 928.17	(10 478.85)	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 493 035	8 073 988	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	988	1 945	

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	484 147		484 147	436 346
	Montant net du chiffre d'affaires	484 147		484 147	436 346
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
		Total des produits d'exploitation (1)			484 147
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			450 794	448 480
	Impôts, taxes et versements assimilés			936	1 043
	Salaires et traitements			31 773	20 972
	Charges sociales du personnel			11 888	7 254
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			5 961	5 961
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			861	440	
	Total des charges d'exploitation (2)			502 213	484 151
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(18 067)	(47 805)

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		(18 067)	(47 805)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	25 995	37 299
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		25 995	37 299
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		25 995	37 299
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		7 928	(10 506)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		27
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			27
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			27
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		510 142	473 672
TOTAL DES CHARGES		502 213	484 151
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 928	(10 479)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), modifié et complété depuis son homologation par des règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers joints sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 12 Juillet 1984, complété :

- Par l'avis 99/05 du 18 mars 1999 pour les conventions publiques d'aménagement
- Par l'avis 93/09 du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNEPL (guide comptable professionnel des EPL activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a également été respecté.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.
Il a une durée de 12 mois.

Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Méthodes de calcul des amortissements

Le mode d'amortissement linéaire est considéré comme le plus proche, dans les conditions techniques actuelles, de l'amortissement économique réel.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les principales durées sont les suivantes :

· Agencement des locaux	10 ans
· Mobilier, matériel de bureau informatique	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, celui-ci s'entendant par le montant des sommes versées.

Créances - Dettes

Les créances et dettes figurent au bilan pour les montants de liquidité qui seront reçus ou versés lors de leur règlement.

Une provision pour dépréciation des créances est calculée sur la base de l'analyse du caractère recouvrable des créances effectuée à la date d'arrêtés des comptes.

Assurance Constructeur Non Réalisateur (CNR)

Les primes d'assurance CNR, souscrites dans le cadre des mandats de réalisation, sont étalées sur 10 ans (durée de couverture du risque) à compter de la date d'achèvement du bien. Le montant supporté en 2024 par la société s'élève à 6 077 euros.
Au 31 décembre 2024, le montant porté en charges comptabilisées d'avance s'élève à 69 086 euros.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 3 692 euros HT.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2024
			Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	59 608				59 608
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	1 065				1 065
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 673				60 673	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	153				153
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	153				153	
TOTAL	60 825				60 825	

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements		Mouvements de l'exercice		Amortissements
		début d'exercice		Dotations	Diminutions	au 31/12/2024
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement a ménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10 928		5 961		16 889
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	1 065				1 065
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 993		5 961		17 954	
TOTAL	11 993		5 961		17 954	
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
		Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agencement aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	936 826	936 826	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	75 935	75 935	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	3 341	3 341	
Charges constatées d'avances	69 173	69 173		
TOTAL DES CREANCES		1 085 276	1 085 276	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	988	988		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 126 891	1 126 891		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 282	2 282		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	55 015	55 015		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	240	240		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	3 307 618	3 307 618			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		4 493 035	4 493 035		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	6 965		6 965	
TOTAL	6 965		6 965	

Charges à payer

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	988	1 945	(956)	-49,18
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 692	7 218	474	6,57
Dettes fiscales et sociales	80	78	2	2,63
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	8 761	9 241	(480)	-5,20

Charges constatées d'avance

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Exploitation	69 173	68 029	1 144	1,68
Financières				
Exceptionnelles				
TOTAL	69 173	68 029	1 144	1,68

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		22 500,00	10,0000	225 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		22 500,00	10,0000	225 000,00

DÉTAIL DES COMPTES

Détail de l'actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	42 871,25		48 832,01		(5 960,76)	
Autres immobilisations corporelles	42 718,75		48 679,51		(5 960,76)	-12,24
INSTALLATIONS GENERALES	59 607,57		59 607,57			
MATERIEL DE BUREAU & INFORMATI	1 065,00		1 065,00			
AMORT. INSTALLATIONS GENERALES	(16 888,82)		(10 928,06)		(5 960,76)	-54,55
AMORT. MATERIEL DE BUREAU & IN	(1 065,00)		(1 065,00)			
Autres titres immobilisés	152,50		152,50			
TITRES IMMOBILISES	152,50		152,50			
TOTAL III - Actif Circulant NET	4 654 471,17		8 221 535,92		(3 567 064,75)	
Créances clients et comptes rattachés	936 826,41		3 906 756,99		(2 969 930,58)	-76,02
CLIENTS			274 179,15		(274 179,15)	-100,00
CLIENTS	936 826,41		3 632 577,84		(2 695 751,43)	-74,21
Autres créances	79 276,02		73 425,21		5 850,81	7,97
FOURNISSEURS DEBITEURS			13,22		(13,22)	-100,00
FOURNISS. RRR A RECEVOIR	1 519,69				1 519,69	
TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	50,92				50,92	
CREDIT TVA A REPORTER	8 822,86		17 721,86		(8 899,00)	-50,21
TVA NON ENCORE DEDUCTIBLE SUR	65 778,86		44 755,03		21 023,83	46,98
TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 282,00		1 203,00		79,00	6,57
MANDATS ACTIFS			9 727,93		(9 727,93)	-100,00
AUTRES COMPTES DEBITEURS/CREDI	1 821,69		4,17		1 817,52	N/S
Disponibilités	3 569 195,55		4 173 324,59		(604 129,04)	-14,48
BPGO SPL COMPTE REMUNERE	3 400 532,87		3 805 915,85		(405 382,98)	-10,65
SPL BPO	138 424,28		71 441,13		66 983,15	93,76
CREDIT COOP. SPL MANDATS	24 792,66		295 967,61		(271 174,95)	-91,62
INTERETS COURUS A RECEVOIR	5 445,74				5 445,74	
Charges constatées d'avance	69 173,19		68 029,13		1 144,06	1,68
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	69 173,19		68 029,13		1 144,06	1,68
TOTAL DU BILAN ACTIF	4 697 342,42		8 270 367,93		(3 573 025,51)	

Détail du passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	204 307,90		196 379,73		7 928,17	
Capital Social ou individuel	225 000,00		225 000,00			
CAPITAL SOUSCRIT COLLECTIVITES	225 000,00		225 000,00			
Réserve légale	4 239,58		4 239,58			
RESERVE LEGALE	4 239,58		4 239,58			
Autres réserves	2 470,38		2 470,38			
AUTRES RESERVES	2 470,38		2 470,38			
Report à nouveau	(35 330,23)		(24 851,38)		(10 478,85) -42,17	
REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	(35 330,23)		(24 851,38)		(10 478,85) -42,17	
Résultat de l'exercice	7 928,17		(10 478,85)		18 407,02 175,66	
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	4 493 034,52		8 073 988,20		(3 580 953,68)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	988,41		1 944,90		(956,49) -49,18	
INTERETS COURUS A PAYER	988,41		1 944,90		(956,49) -49,18	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 126 891,40		2 520 647,59		(1 393 756,19) -55,29	
FOURNISSEURS STRUCTURE	394 752,40		273 609,45		121 142,95 44,28	
FOURNISSEURS ABS OPERATIONS	591 867,17		2 140 108,88		(1 548 241,71) -72,34	
FOURNISSEURS RETENUE DE GARANT	132 579,83		99 711,26		32 868,57 32,96	
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU	7 692,00		7 218,00		474,00 6,57	
Dettes fiscales et sociales	57 536,72		48 046,40		9 490,32 19,75	
SECURITE SOCIALE	1 272,44		1 274,00		(1,56) -0,12	
UGRR (RET.NON CADRES)	800,67		266,89		533,78 200,00	
IPSEC PREVOYANCE	128,67		128,67			
ORGANISMES - AUTRES CHARGES A	80,24		78,18		2,06 2,63	
PRELEVEMENT A LA SOURCE	240,17		249,00		(8,83) -3,55	
TVA DEDUCTIBLE SUR ABS			183,12		(183,12) -100,00	
TVA COLLECTEE NON ENCORE EXIGI	55 014,53		45 866,54		9 147,99 19,94	
Autres dettes	3 307 617,99		5 503 349,31		(2 195 731,32) -39,90	
CLIENTS CREDITEURS			19 710,27		(19 710,27) -100,00	
MANDATS PASSIFS	3 307 617,99		5 483 639,04		(2 176 021,05) -39,68	
TOTAL DU BILAN PASSIF	4 697 342,42		8 270 367,93		(3 573 025,51)	

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		484 146,78		436 346,15		47 800,63	
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		484 146,72		436 345,68		47 801,04	
Production vendue Services FRANCE						10,95	
VENTE ETUDES	92 240,45	58 758,93	33 481,52	56,98			
REMUNERATIONS MANDAT	362 716,27	364 776,75	(2 060,48)	-0,56			
REMUNERATION APC	29 190,00	12 810,00	16 380,00	127,87			
Montant net du chiffre d'affaires		484 146,72		436 345,68		47 801,04	
Autres produits d'exploitation						-87,23	
PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	0,06	0,47	(0,41)	-87,23			
Total des charges d'exploitation		502 213,37		484 150,83		18 062,54	
Autres achats et charges externes						0,52	
ACHATS ETUDES/PRESTATIONS SERV		9 895,20	(9 895,20)	-100,00			
FOURNITURES DE BUREAU		14,17	(14,17)	-100,00			
ASSURANCE CNR ETALEMENT	6 077,11	3 047,21	3 029,90	99,43			
ASSURANCE MULTIRISQUES	10 890,63	9 946,98	943,65	9,49			
ASSUR. PROTECTION JURIDIQUE	2 817,62	2 493,37	324,25	13,00			
DOCUMENTATION GENERALE	108,59		108,59				
PERSONNEL SADIV	327 273,26	318 370,18	8 903,08	2,80			
REMUNERATION DE GESTION SCET	1 000,00	728,00	272,00	37,36			
REMUNERATION DE GESTION SYNA	264,00	744,00	(480,00)	-64,52			
HONORAIRES	7 487,00	17 426,47	(9 939,47)	-57,04			
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX		200,44	(200,44)	-100,00			
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELAT	800,00	1 337,06	(537,06)	-40,17			
ANNONCES INSERTIONS		1 386,04	(1 386,04)	-100,00			
DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEPT	85,00		85,00				
AFFRANCHISSEMENT	622,50	1 426,77	(804,27)	-56,37			
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	6 936,09	9 514,37	(2 578,28)	-27,10			
COTISATIONS DIV. ET DONS	585,00		585,00				
FRAIS DIVERS DE GESTION	85 847,61	71 950,18	13 897,43	19,32			
Impôts, taxes et versements assimilés						-10,24	
ETAT TAXE APPRENTISSAGE	126,00	175,17	(49,17)	-28,07			
FORMATION PROFESSIONNELLE	115,14	178,76	(63,62)	-35,59			
TAXE PROFESSIONNELLE	695,00	689,00	6,00	0,87			
Salaires et traitements						51,50	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	31 773,00	25 763,80	6 009,20	23,32			
CONGES PAYES		(4 791,34)	4 791,34	100,00			
Charges sociales du personnel						63,88	
CH SOCIALES SUR CONGES PAYES		(1 631,31)	1 631,31	100,00			
COTISATIONS URSSAF	9 541,44	6 295,16	3 246,28	51,57			
COTISATION URSSAF	1 920,96	1 242,27	678,69	54,63			
COTISATION PREVOYANCE IPSEC	425,76	768,45	(342,69)	-44,59			
PARTICIP. TICKET RESTAU		428,40	(428,40)	-100,00			
PRESTATIONS /TICKETS RESTO		69,00	(69,00)	-100,00			
MEDECINE DU TRAVAIL		82,00	(82,00)	-100,00			

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
DOT/AMORT. IMMOB. CORPORELLES	5 960,76		5 960,76			
Autres charges de gestion courante						95,54
REDEVANCES /CONCESSIONS, BREVE			240,00		(240,00)	-100,00
CHARGES DE GESTION COURANTE	860,90		200,27		660,63	329,87
Résultat d'exploitation	(18 066,59)		(47 804,68)		29 738,09	
Total des produits financiers	25 994,76		37 298,62		(11 303,86)	
Autres intérêts et produits assimilés						-30,31
PRODUITS FINANCIERS CONV.CA	25 994,76		37 298,62		(11 303,86)	-30,31
Total des charges financières						
Résultat financier	25 994,76		37 298,62		(11 303,86)	
Résultat courant avant impôts	7 928,17		(10 506,06)		18 434,23	
Total des produits exceptionnels			27,21		(27,21)	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						-100,00
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			27,21		(27,21)	-100,00
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			27,21		(27,21)	
Résultat de l'exercice	7 928,17		(10 478,85)		18 407,02	

DOSSIER DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	01/01/2022	12
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	484 147	100,00	436 346	100,00	420 034	100,00
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	484 147	100,00	436 346	100,00	420 034	100,00
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe			9 895	2,27	5 160	1,23
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	484 147	100,00	426 450	97,73	414 874	98,77
MARGES (Commerciale + Production)	484 147	100,00	426 450	97,73	414 874	98,77
- Achats non stockés (c)			14		120	0,03
- Autres charges externes (c)	450 794	93,11	438 571	100,51	383 253	91,24
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	33 352	6,89	(12 135)	-2,78	31 502	7,50
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	241	0,05	354	0,08	520	0,12
- Autres impôts et taxes	695	0,14	689	0,16	525	0,12
- Salaires et traitements	31 773	6,56	20 972	4,81	40 981	9,76
- Charges sociales	11 888	2,46	7 254	1,66	15 488	3,69
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(11 245)	-2,32	(41 404)	-9,49	(26 012)	-6,19
+ Reprises sur amortissements et provisions					3 043	0,72
+ Autres produits d'exploitation						
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	5 961	1,23	5 961	1,37	4 967	1,18
- Autres charges de gestion courante	861	0,18	440	0,10	18	
RESULTAT EXPLOITATION	(18 067)	-3,73	(47 805)	-10,96	(27 954)	-6,66
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	25 995	5,37	37 299	8,55	3 103	0,74
- Charges financières						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	7 928	1,64	(10 506)	-2,41	(24 851)	-5,92
Produits exceptionnels			27	0,01		
- Charges exceptionnelles						
RESULTAT EXCEPTIONNEL			27	0,01		
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 928	1,64	(10 479)	-2,40	(24 851)	-5,92